

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2008
A Guéreins à 20 h 00

DU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

L'an deux mille huit, le 26 février, le Comité syndical réuni à Guéreins, après convocation légale en date du 18 février 2008, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

Le quorum étant atteint Monsieur MEGARD ouvre la séance.

Etaient présents : Monsieur Noël TEPPE, Monsieur Fabien RIGOTTO, Monsieur Michel GENTIL, Monsieur Joseph BAILLET, Monsieur Jean JOMARD, Monsieur Frédéric CHEVALIER, Monsieur Christophe MEGARD, Monsieur Martial TRINQUE, Monsieur Pascal SCHIAVINI, Monsieur Jean-Michel LUX, Madame Solange DUMAS, Monsieur Guy MARQUETOUX, Monsieur Guy MORILLON, Monsieur Gilles DUBOST, Monsieur Louis DEVAUX, Monsieur Robert LAGRANGE, Monsieur Roger THIVOLLE, Monsieur Philippe THENON, Monsieur Maurice BODIN, Monsieur Serge BRIDAY, Monsieur Marc TATON, Monsieur Serge VARVIER, Monsieur Guy RENAUD, Monsieur Maurice FAILLET, Monsieur Michel JUFFET, Madame Madeleine CORNUAULT, Monsieur André PHILIPPON, Monsieur Pascal DULAC, Monsieur Philippe LODATO, Monsieur Roland LIEVRE.

Etaient également présents : Monsieur Robert BOUCHY, Monsieur Yves CLAYETTE, Monsieur Daniel MICHEL, Mademoiselle Alice PROST (Chargée de Mission du Syndicat, Monsieur Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat) et Madame Véronique GELIN (secrétaire comptable du syndicat).

Monsieur Guy MORILLON a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Monsieur Christophe MEGARD présente le déroulement de la soirée.

Début de la réunion : 20h15

1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur MEGARD rappelle qu'étant donné que nous regroupons au moins une commune de plus de 3 500 habitants nous avons l'obligation de voter un débat d'orientation budgétaire.

Monsieur MEGARD laisse la parole à Alice PROST. Alice présente sur Power point les actions qui ont été prévues pour être réalisées cette année.

Alice rappelle que les comptes des résultats des 3 structures ont été repris pour le budget.

Alice présente le tableau des cotisations.

Concernant la section de fonctionnement du budget et plus particulièrement :

La location des bureaux (6132) :

- ❖ Le budget prévoit que nous puissions récupérer l'appartement qui jouxte nos actuels locaux afin de disposer d'un bureau pour chacun des agents du syndicat et d'une salle de réunion indépendante et intègre la revalorisation du loyer actuel (250 €).

Les assurances (616) :

- ❖ Nos primes d'assurances augmentent compte tenu de la prise des nouvelles compétences maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le compte études (617) :

- ❖ Il reste à payer des factures d'analyses d'eau effectuées en 2007 (8250.00 €)
- ❖ Il est prévu également de réaliser de nouvelles analyses sur le site pilote lutte contre les pollutions diffuses pour un montant de 8 250 €.
- ❖ Il est également budgété la réalisation de l'étude sur la truite de la Calonne (8290 €).

Les publications (6237) :

- ❖ Il est prévu la réalisation d'un nouveau journal de la Chalaronne, l'Avanon et des Calonnes et la publication de diverses plaquettes de communication sur des thématiques spécifiques.
- ❖ De nouveaux comptes apparaissent dans le budget : les frais d'honoraires (6226), les frais d'annonces et d'insertions (6231) respectivement pour les rémunérations des commissaires enquêteurs et les frais de publication d'appels d'offres.

Le personnel :

- ❖ Le budget prévoit de passer l'actuelle secrétaire comptable d'un mi-temps à 80 % et ce en fonction de la charge de travail supplémentaire qui sera amenée par la mise en œuvre du contrat de rivière.
- ❖ Il prévoit également le recrutement de 2 stagiaires pour la définition des travaux du site de la vieille Chalaronne et du plan de restauration des fossés de la Dombes.
- ❖ Un nouveau compte apparaît (64125) : l'assurance liée au personnel qui permet le versement des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie.
- ❖ Il prévoit également la revalorisation du salaire de l'animateur eau et aménagement du territoire à 1500 euros net par mois.

Charges financières :

Les intérêts d'emprunts budgétés tiennent compte des intérêts des 5 emprunts contractés par les anciens syndicats de la Chalaronne et de la Moyenne Chalaronne (5415 €), les pénalités de remboursement anticipé de l'emprunt de la moyenne Chalaronne ainsi que des intérêts de la ligne de trésorerie du syndicat.

Virement à la section d'investissement :

Le virement à la section d'investissement correspond à l'autofinancement qui permettra de payer la part des travaux non subventionnée à savoir 132 789€.

Participation des communes et groupements :

La participation des communes et groupements s'élève à 155 181 €. Ce montant inclut les annuités d'emprunts dues par les communes des anciens syndicats de la Chalaronne et de la Moyenne Chalaronne.

Le montant total des dépenses de la section de fonctionnement est de : 317 137euros.

Concernant la section d'investissement

Opérations non affectées :

❖ Le nouveau syndicat accuse un déficit d'investissement (cumulé par les structures dissoutes) de 3521 euros qui vient s'annuler par le virement d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2007 de la somme correspondante.

❖ Le remboursement des capitaux des 5 emprunts contractés par les syndicats de la Chalaronne et de la Moyenne Chalaronne s'élève à 17481 € auxquels viennent s'ajouter 25 444 € pour le remboursement anticipé d'un des 2 emprunts du SIAE de la Moyenne Chalaronne.

❖ L'arrivée de deux nouveaux collègues nécessitent l'acquisition de deux bureaux évalués à 1500 euros.

Opérations affectées

Les opérations ont été classées selon les bassins versants sur lesquels elles auraient lieu.

Il est proposé :

- ❖ 205 784 € de travaux sur l'ensemble du territoire.
- ❖ 130 400 € de travaux sur le bassin versant de la Chalaronne
- ❖ 5 775 € de travaux sur le bassin versant du Râche
- ❖ 13 000 € de travaux sur le bassin versant du Moignans
- ❖ 93 200 € de travaux sur la commune de ST Didier sur Chalaronne en maîtrise d'ouvrage déléguée
- ❖ 5000 € de travaux sur la commune de Guéreins en MO déléguée.

Le montant total des dépenses de la section d'investissement est de 501 105 euros.

Pas de question par rapport au budget

Le Président soumet au vote les propositions précitées,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents (29 voix pour et 1 abstention)

DECIDE

- D'adopter les orientations budgétaires présentées.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur RENAUD demande ce qu'est une DIG ?

Alice rappelle que la DIG est une Déclaration d'Intérêt Général. Une partie important des travaux réalisés par le syndicat se feront sur des propriétés privées. Aussi pour investir des fonds publics sur des terrains privés il est nécessaire de montrer l'intérêt général des travaux. La DIG est un

rapport fait en interne qui explique la nature ainsi que l'intérêt des travaux et demande au Préfet l'autorisation d'intervenir après une enquête publique de 15 jours. Cette procédure est longue et coûteuse, environ 6 mois.